



FRAYSSINET

FICHE D'INFORMATION DE SECURITE

# SPRINTOR SDR 11.5.11

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :

ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL avec stimulateur de croissance racinaire - selon la norme AFNOR NF U44-204.  
Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007.

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES :

Utilisation pertinente : engrais utilisable sur toutes cultures. Convient pour les usages professionnels et amateurs (grande culture, horticulture, arboriculture, jardin et espaces-verts, plantes d'intérieur...) Respecter les doses et conditions d'emploi indiquées sur l'emballage.

Utilisation déconseillée : les usages non mentionnés ci-dessus sont exclus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Fabricant :  
FRAYSSINET S.A.S. - 81240 ROUAIROUX - FRANCE  
TEL. +33 (0)5 63 98 42 08 / FAX +33 (0)5 63 98 47 23  
Mail : contact@frayssinet.fr

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE :

En cas d'urgence, appeler le centre antipoison le plus proche. Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :

Produit non classé. Le mélange ne nécessite pas l'élaboration d'une FDS selon les critères définis à l'article 31 du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

L'étiquetage du produit est en conformité avec le règlement CE n°1272/2008 (CLP).

### 2.3. AUTRES DANGERS :

Aucune phrase de danger.

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. MÉLANGES :

Le produit n'est pas considéré comme dangereux ou risqué car c'est un mélange des matières premières suivantes : Tourteaux et pulpes de fruits, fumiers de moutons, bourres de laine. Protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 et complément minérale (sulfate de potassium).

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification & phrases de risque	Concentration
Sulfate de Potassium	(CAS) 7778-80-5 (CE) 231-915-5 (Index) -	Non classé.	<10%

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS :

**En cas d'inhalation** : retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais et si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau** : laver la peau avec beaucoup d'eau, si une irritation persiste, appeler un médecin.

**En cas de contact avec les yeux** : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min et si une irritation persiste, consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion** : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent.

**4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS** : Non concerné.

**4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES** : Non concerné.

## 5. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **MOYENS D'EXTINCTION** : Utiliser un matériau approprié pour étouffer le foyer.
- 5.2. **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE** : Non concerné. Le produit n'est pas combustible.
- 5.3. **CONSEILS AUX POMPIERS** : Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE** : Observer les mesures de protection indiquées dans les autres sections.
- 6.2. **PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : Éviter la contamination des points d'eau.
- 6.3. **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE** : Recueillir dans un récipient approprié et éliminer les déchets dans une installation autorisée.
- 6.4. **RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES** : Aucune.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER** : Éviter les dégagements de poussières lors des manipulations.
- 7.2. **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR** : Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver dans des récipients fermés hors utilisation.
- 7.3. **UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)** : Non concerné.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

**Valeurs Limites d'Exposition dans l'atmosphère :**

Décret n° 84-1094 du 07/12/1994

Poussières : alvéolaires = 5 mg/m<sup>3</sup>, totales = 10 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION :

**Protection respiratoire** : éviter l'inhalation prolongée de poussières, port de masque respiratoire anti-poussière recommandé.

**Protection des mains** : port de gants appropriés, laver soigneusement les zones exposées avec eau et savon.

**Protection des yeux** : éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de protection étanches pendant les opérations présentant un risque probable d'exposition.

**Ingestion** : ne pas manger, ne pas boire ou fumer en utilisant le produit, ne pas avaler, conserver hors de portée des enfants.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES :

<p>a) <b>Aspect</b> :  <b>état physique</b> : solide, granulé  <b>couleur</b> : brun clair</p> <p>b) <b>Odeur</b> : fumier de bergerie</p> <p>c) <b>Seuil olfactif</b> : Non concerné.</p> <p>d) <b>pH</b> : 7 (selon la norme NF EN 13037).</p> <p>e) <b>Point de fusion</b> : Décomposition thermique avec dégagement de vapeurs (NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>) à partir de 100°C.</p> <p>f) <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> : Non concerné. Produit non liquide.</p> <p>g) <b>Point d'éclair</b> : Ne forme pas d'étincelles.</p> <p>h) <b>Taux d'évaporation</b> : Non concerné. Produit non liquide.</p> <p>i) <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b> : Non concerné.</p>	<p>j) <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> : Non concerné.</p> <p>k) <b>Pression de vapeur</b> : Non concerné.</p> <p>l) <b>Densité de vapeur</b> : Non concerné.</p> <p>m) <b>Densité relative</b> : 700 kg/m<sup>3</sup> (selon la norme NF EN 12580).</p> <p>n) <b>Solubilité(s)</b> : insoluble dans l'eau.</p> <p>o) <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b> : Non concerné.</p> <p>p) <b>Température d'auto-inflammabilité</b> : Non concerné.</p> <p>q) <b>Température de décomposition</b> : Non concerné.</p> <p>r) <b>Viscosité</b> : Non concerné.</p> <p>s) <b>Propriétés explosives</b> : Non concerné.</p> <p>t) <b>Propriétés comburantes</b> : Non concerné.</p>
--	--

9.2. **AUTRES INFORMATIONS** : Aucune.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **RÉACTIVITÉ** : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2. **STABILITÉ CHIMIQUE** : Stable dans des conditions de température, de pression et d'utilisation normales.
- 10.3. **POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES** : Aucune.
- 10.4. **CONDITIONS À ÉVITER** : Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- 10.5. **MATIÈRES INCOMPATIBLES** : Acides forts – Oxydants forts.
- 10.6. **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Oxyde de soufre, sulfate d'ammoniaque.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :**

#### **Mélange :**

Le produit n'a pas de classement toxicologique selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

- a) **toxicité aiguë** : Informations non disponibles.
- b) **corrosion cutanée/irritation cutanée** : Informations non disponibles.
- c) **lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Informations non disponibles.
- d) **sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Informations non disponibles.
- e) **mutagénicité sur les cellules germinales** : Informations non disponibles.
- f) **cancérogénicité** : Informations non disponibles.
- g) **toxicité pour la reproduction** : Informations non disponibles.
- h) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Informations non disponibles.
- i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée** : Informations non disponibles.
- j) **danger par aspiration** : Informations non disponibles.

#### **Information sur les voies d'exposition probables :**

**Inhalation** : irritation des voies respiratoires supérieures.

**Contact avec la peau** : irritation mécanique de la peau.

**Contact avec les yeux** : irritation oculaire d'ordre mécanique.

**Ingestion** : irritation des tissus digestifs.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques chimiques et toxicologiques du produit :**

**En cas d'inhalation** : les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

**En cas de contact avec la peau** : les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.

**En cas de contact avec les yeux** : les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmoiements.

**En cas d'ingestion** : les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. TOXICITÉ** : Non dangereux pour l'environnement. Respecter les doses d'utilisation prescrites.

**12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ** : Pas d'informations supplémentaires.

**12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION** : Pas d'informations supplémentaires.

**12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL** : Pas d'informations supplémentaires.

**12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB** : Pas d'informations supplémentaires.

**12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES** : Pas d'informations supplémentaires.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :**

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, étiquettes PP et maxi sacs en PP avec poche intérieure PELD).

L'élimination du contenu/récipient doit se faire selon les règles locales/régionales/nationales/internationales.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR, RID, ADN, IMDG, RID, ICAO, IATA-DGR** : Non réglementé.

**14.1. NUMÉRO ONU** : Non concerné.

**14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU** : Non concerné.

**14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT** : Non concerné.

**14.4. GROUPE D'EMBALLAGE** : Non concerné.

**14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT** : Non concerné.

**14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR** : Non concerné.

**14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL ET AU RECUEIL IBC** : Non concerné.

## **15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT :**

#### **15.1.1. Règlements UE :**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste des substances candidates à substitution REACH.

Ne contient aucune substance de l'Annexe XIV de REACH.

#### **15.1.2. Directives nationales :**

Respecter la réglementation en vigueur.

**15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :** non effectuée pour ce mélange.

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

La classification du mélange est faite en accord avec l'Annexe I 3.1.1. du règlement (CE) n°1072/2008

Dernière mise à jour : 02/08/19

Modifications effectuées : Mise en conformité avec le règlement (CE) n° 2015/830.

---